

Animation du Portail « Droit et Gouvernance »
BULLETIN Rio + 20
1^{er} août 2011- 31 août 2011



Association pour la promotion du droit international*

Centre de droit international
15 quai Claude Bernard
69007 LYON
Tel : 04 78 78 73 52
Fax : 04 26 31 85 24
apdi.lyon@gmail.com

* Bulletin rédigé par Gérard Aivo, doctorant au Centre de droit international de l'Université Lyon 3

SOMMAIRE

1. LE PROCESSUS DE RIO + 20.....	3
A- La préparation de la Conférence de Rio+ 20 du 4 au 6 juin 2012	3
B-L'Union africaine (UA) se mobilise pour la préparation de Rio+20	3
C-Les objectifs assignés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).....	4
D-Les deux réunions du Comité préparatoire de Rio+20	4
2. LA PARTICIPATION DES ETATS ET DE LA SOCIETE CIVILE AU PROCESSUS DE RIO + 20.....	5
A-Les différentes positions des Etats lors de la première réunion préliminaire à Rio+20 ...	5
B-Les différentes positions des Etats lors de la deuxième réunion préliminaire à Rio+20 ..	5
C-La participation des ONG au processus	6
D-La participation de Centres de recherche et d'universitaires au processus	6

1. Le processus de Rio + 20

A- La préparation de la Conférence de Rio+ 20 du 4 au 6 juin 2012

En 1992 la Conférence de Rio a consacré quelques textes importants en matière de protection de l'environnement dont le Programme Action21 ; la Déclaration sur l'environnement et le développement ; la Convention sur la biodiversité ; la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. Vingt ans après, la communauté internationale prépare une nouvelle conférence à ce sujet en vue d'aller plus loin. Il s'agit de Rio + 20 qui se tiendra à Rio de Janeiro, au Brésil, du 4 au 6 juin 2012 (voir la résolution A/RES/64/236 de l'Assemblée générale de l'ONU du 24 décembre 2009) et dont le Secrétaire général est Sha Zukang. Afin que cette rencontre soit un succès et débouche sur de réels progrès, le Comité préparatoire a tenu deux réunions aux Etats-Unis du 17 au 19 mai 2010 (PrepCom 1, New York) et du 7 au 8 mars 2011 (PrepCom 2, New York). Ces deux réunions ont permis de préciser les thèmes et objectifs de Rio+20 à savoir 1) les progrès et les lacunes de la mise en œuvre du développement durable ; 2) les défis nouveaux et émergents ; 3) l'économie verte ; 4) le cadre institutionnel du développement durable. Une troisième réunion préparatoire aura lieu à Rio de Janeiro du 28 au 30 mai 2012. Dans le cadre de la préparation de la Conférence de Rio+20, les Etats et la société civile sont invités à faire des propositions au plus tard le 1^{er} novembre 2011. Ces propositions seront inscrites dans un document global (ZeroDraft) qui servira de base aux négociations lors des quatre réunions informelles (informal meeting negotiation) prévues à New York respectivement du 16 au 18 janvier, du 13 au 17 février, du 19 au 23 mars, du 30 avril au 4 mai 2012.

B-L'Union africaine (UA) se mobilise pour la préparation de Rio+20

L'un des objectifs de la Résolution A/RES/64/236 de l'Assemblée générale de l'ONU du 24 décembre 2009, instituant la Conférence Rio+20, est « de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable » et la mobilisation surtout des Etats à ce sujet. Cette mobilisation des Etats commence au plan national et régional avec l'appui des institutions des Nations Unies, et devra trouver son aboutissement au plan international dans un engagement réel. Dans ce cadre, l'Union africaine (UA) a tenu à Malabo (Guinée Equatoriale), lors de son 17^{ème} Sommet (23 juin-1^{er} juillet 2011), une « Réunion Préparatoire Régionale Africaine pour Rio+20 » le 29 juin 2011. Ce Sommet a permis la mobilisation des dirigeants africains autour des défis environnementaux au cœur du processus de Rio+20, principalement l'économie verte et la gouvernance internationale de l'environnement. Les délégués ont pu non seulement délibérer sur des questions telles que le développement durable, les opportunités, les préoccupations et les priorités auxquelles l'Afrique fait face, mais surtout apporter une orientation politique aux préparatifs de la déclaration de consensus africaine pour Rio+20. Les participants ont décidé d'adopter une position et des stratégies communes face aux enjeux environnementaux. La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont participé à cette réunion préparatoire. Voir le compte rendu du Sommet sur : <http://www.au.int/en/summitfr/sites/default/files/17EME%20SOMMET%20-%20DECISIONS%20DECLARATIONS%20ET%20RESOLUTIONS%20-%2001-07-11-1.pdf>

C-Les objectifs assignés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)

La Conférence des Nations unies sur le développement durable prévue à Rio de Janeiro (Rio+20) du 4 au 6 juin se veut une évolution par rapport à la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement de 1992 et le Sommet mondial de la terre de Johannesburg de 2002. La résolution A/RES/64/236 du 24 décembre 2009 qui l'a instituée, affirme que « *le développement durable, dans ses aspects économiques, sociaux et environnementaux, est un élément du cadre général des activités de l'Organisation des Nations Unies et [...] qu'il demeure nécessaire de préserver l'équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, qui sont les piliers interdépendants et complémentaires du développement durable* ». Après avoir souligné que la réalisation des objectifs associés à ces trois piliers continue de se heurter à des difficultés, la résolution précise que « *l'élimination de la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non durables, la protection et la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social comptent parmi les objectifs ultimes et les conditions essentielles du développement durable* ». A cet effet, elle a fixé à la Conférence de Rio+20 deux thèmes (l'économie verte dans le cadre du développement durable et l'élimination de la pauvreté ; le cadre institutionnel du développement durable) et trois objectifs (susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable ; évaluer les progrès réalisés et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable ; relever les défis émergents). La Conférence de Rio+20 doit donc s'inscrire dans ces objectifs généraux, il revient aux parties prenantes de celle-ci de les préciser.

D-Les deux réunions du Comité préparatoire de Rio+20

Les deux réunions du comité préparatoire se sont efforcées de préciser les objectifs et buts de Rio+20 énoncés dans la résolution A/RES/64/236 de l'ONU du 24 décembre 2009. La première réunion tenue à New York du 17 au 19 mai 2010 (PreCom 1) a établi sur la base des discussions quatre objectifs : 1) les progrès et les lacunes de la mise en œuvre du développement durable ; 2) les défis nouveaux et émergents ; 3) l'économie verte ; 4) le cadre institutionnel du développement durable. Voir le document de la réunion sur : <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=13&nr=134&menu=24>
La deuxième réunion tenue à New York du 7 au 8 mars 2011 (PreCom 2) a procédé à la rédaction d'un document précisant le processus de négociation et l'ébauche des points essentiels du projet de document final de Rio+20. Ce document est intitulé : *Procédure pour la préparation du projet de document final de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable*. Les différents participants à cette deuxième réunion ont demandé au Comité préparatoire d'entreprendre un processus inclusif, transparent et ouvert, associant les Etats, les institutions de l'Organisation des Nations Unies et la société civile. A cet effet, ces derniers sont invités à faire des propositions au Comité avant le 1^{er} novembre 2011. Voir le document de la seconde réunion préparatoire sur : <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=13&nr=28&menu=46>

2. La participation des Etats et de la société civile au processus de Rio + 20

A-Les différentes positions des Etats lors de la première réunion préliminaire à Rio+20

Lors de la première réunion du Comité préparatoire (PreCom 1) du 17 au 19 mai 2010, les débats ont essentiellement tourné autour des difficultés de la mise en œuvre des textes existants en matière de développement durable et des défis à relever. Les pays développés et ceux en voie de développement sont divisés sur les causes des lacunes. Selon les pays en voie de développement (PED), la mise en œuvre des textes existants (Stockholm, Rio, Johannesburg) n'est pas assez efficace parce que les promesses n'ont pas été tenues, notamment par les pays développés de financer les programmes environnementaux et l'aide au développement des PED. Les pays développés ont au contraire mis l'accent sur les efforts déployés en matière d'aide au développement, plus précisément le développement durable.

En revanche, tous les Etats sont d'avis que des efforts doivent être faits pour améliorer la mise en œuvre des textes existants et aller plus loin en tenant compte des défis actuels. A cet effet, la question de « l'économie verte » et de l'amélioration du « cadre institutionnel du développement durable » ont occupé une place prépondérante dans les débats. Toutefois, il y a eu une divergence profonde concernant la définition et le contenu de « l'économie verte ». Les pays en voie de développement (le G77 plus la Chine) ont défendu l'idée d'une définition précise de la notion, de sorte qu'elle ne devienne pas un prétexte préjudiciable aux piliers économique et social du développement durable. Quant aux pays développés, ils ont milité pour une définition large qui réponde aux spécificités de chaque pays. Concernant la question du « cadre institutionnel du développement durable », les représentants des Etats sont globalement d'accord qu'il faut procéder au renforcement des institutions de mise en œuvre, notamment de la Commission du développement durable (CCD) et du Conseil économique et social (ECOSOC).

B-Les différentes positions des Etats lors de la deuxième réunion préliminaire à Rio+20

La deuxième réunion préparatoire (PreCom 2) du 7 au 8 mars 2011 a établi son ordre du jour sur les quatre objectifs de Rio+20. Mais la question de « l'économie verte » a dominé tous les débats. Le consensus n'a pas été trouvé autour de la définition de la notion. Les pays du pacifique ainsi que le Maroc ont considéré la protection des océans et la lutte contre leur surexploitation (économie bleue) comme faisant partie intégrante de « l'économie verte ». Quant au G77, il a mis plutôt l'accent sur l'aspect social de la notion à savoir la lutte contre la pauvreté, l'annulation de la dette, le droit des Etats à disposer de leurs ressources naturelles et le transfert de nouvelles technologies écologiques vers les pays les moins avancés (PMA), conformément à l'Agenda21. Pour les pays développés, notamment les Etats-Unis et les Etats membres de l'Union européenne (UE), « l'économie verte » doit être définie globalement, de manière à prendre en compte à la fois les exigences des textes existants et celles qu'impose Rio+20 au regard des défis émergents.

Les questions liées au financement et au cadre institutionnel du développement durable sont restées sous-jacentes. Les pays les moins avancés ont insisté sur la nécessité du financement du développement durable par les pays riches comme promis lors des précédentes conférences (Rio en 1992 et Johannesburg en 2002). L'Union européenne a pour sa part défendu l'idée que Rio+20 devrait permettre d'atteindre les « Objectifs du Millénaire pour le développement » adoptés en 2000. Si tous les Etats sont unanimes sur la nécessité d'améliorer le cadre institutionnel du développement durable, ils sont en revanche divisés sur les modalités de cette amélioration. Les divergences à ce sujet dépassent les blocs Nord/Sud.

En effet, l'UE propose que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) soit transformé en agence spécialisée pour le développement durable, alors que les Etats-Unis s'opposent à la création de nouvelle institution. De nombreux pays d'Amérique latine et caraïbe (Groupe de Rio) privilégie la transformation de la Commission du développement durable (CDD) en organe spécialisé et le développement des structures régionales capable de prendre en compte les spécificités. Enfin, le G77 continue de prioriser le renforcement de la Commission du développement durable et de l'ECOSOC.

C-La participation des ONG au processus

La participation de la société civile à l'organisation de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20) et à la précision de ses objectifs est une des missions assignées au Comité préparatoire par l'ONU. En effet, la résolution A/RES/64/236 de l'Assemblée générale du 24 décembre 2009 réaffirme « *l'objectif consistant à accroître la participation et le concours actif de la société civile et d'autres parties prenantes et (...) à promouvoir la transparence et une large participation de la population à la mise en œuvre d'Action 21* ». Elle invite, entre autres, « *les grands groupes s'intéressant au développement durable, à soumettre des idées et propositions reflétant ce qu'ils ont appris et les enseignements qu'ils ont tirés de leur expérience afin de contribuer au processus préparatoire* ». A cet effet, de nombreuses organisations non gouvernementales nationales et internationales se mobilisent pour apporter leur expertise et leur expérience en matière environnementale tout au long de la phase préparatoire de la Conférence. Il y a par exemple l'association « Dossiers et Débats pour le développement durable (4D) » créée en 1993 au lendemain de la Conférence de Rio de 1992, « Le Collectif Rio+20 » et bien d'autres qui sont très actifs.

D-La participation de Centres de recherche et d'universitaires au processus

Les chercheurs et universitaires se mobilisent à travers l'organisation de tables rondes et de colloques sur les thématiques du développement durable, afin de faire de propositions constructives à Rio +20. C'est dans cette optique que la 3^{ème} Réunion mondiale des juristes et associations de droit de l'environnement est prévue du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011 à Limoges. Les thèmes au cœur de Rio+20 y seront débattus, à savoir Droits de l'homme et environnement : les défis du droit ; les nouvelles conventions mondiales sur l'environnement ; le cadre institutionnel du développement durable et la gouvernance internationale de l'environnement ; l'économie verte dans le cadre du développement durable et l'élimination de la pauvreté : des enjeux pour verdir la planète. Il y a également *les universités internationales itinérantes* « Rio, 20 ans après » portant sur le thème « Les enjeux de Rio+20 : quelles voies au-delà du développement ? ». Il s'agit d'un cycle de conférences commencé à Dijon (16 au 18 juin 2011) et qui se poursuivra à Poitiers Niort (28 au 30 septembre), à Brasilia (octobre 2011), à Lomé (décembre 2011), à Reykjavik (janvier 2012) et à Rio (du 4 au 6 juin 2012). Voir aussi à ce sujet les activités du Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable, etc.